

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,**

**Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 2 - Electricité - Bâtiments communaux C5

**Vu** la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 3 - Electricité - Bâtiments C4,

**Vu** la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 4 - Electricité - Bâtiments C3, C2

ARRETE : 2022\_05\_17\_09A

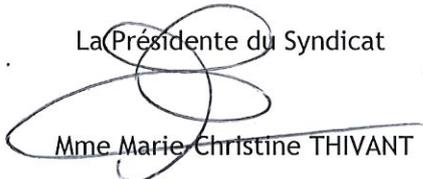
**ARTICLE 1 :** sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2022 pour les procédures dont les objets sont visés ci-dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable juridique et marchés publics au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Philippe ROLLAND, Responsable adjoint du Service Transition Énergétique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le 17 MAI 2022

La Présidente du Syndicat

  
Mme Marie-Christine THIVANT